



santé
famille
retraite
services

Beauce Coeur de Loire

Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions des candidats à une commande au moins égale à 5 000 euros hors taxe (art. L.243-15, D.243-15 du CSS et D.725-22-5 du CRPM)

Demande d'attestation de fourniture de déclarations sociales légalement exigible lors de la conclusion d'un contrat et tous les six mois, jusqu'à la fin de l'exécution du contrat, dont l'objet porte sur une obligation d'un montant au moins égal à 5 000 euros hors taxe en vue de l'exécution d'un travail, de la fourniture d'une prestation de services ou de l'accomplissement d'un acte de commerce

Code de Sécurité 2RWH2SE60D

Conformément à la législation, la validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par le cocontractant. Pour cela, ce dernier dispose de plusieurs possibilités :

- Se connecter à www.msa-beauce-coeurdeloire.fr/verification-attestations,
- Contacter la MSA BEAUCE COEUR DE LOIRE

En votre qualité d'employeur

DENOMINATION SOCIALE : SAS GOUEFFON ELAGAGE

Adresse du siège social : ZA LE PRESSOIR VERT 220 RUE DE MARIGNY
45400 SEMOY

N° SIREN : 43341960300025

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales, des contributions d'assurance chômage et des cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 33 salarié(s) et une masse salariale de 62 891, 13 euros,
- au titre du mois d'octobre de l'année 2018.
- et pour les établissements suivants :

Etablissements concernés	Numéro SIRET
	43341960300025

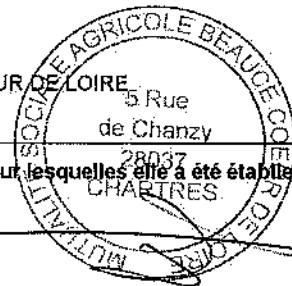
Délivrance de l'attestation de déclaration sociale

Le Directeur Général, soussigné certifie, qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité Sociale, d'Allocations Familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS à la date du 31/10/2018.

Fait à Chartres, le 13/12/2018

Le Directeur Général de la MSA BEAUCE COEUR DE LOIRE

ou son délégué



La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie